



ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2014

RAPPORT DE GESTION 2013



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA

Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa
Ville de Verviers
Commune de Dison
Commune de Jalhay
Commune de Limbourg

Commune de Pepinster
Commune de Welkenraedt
C.P.A.S. de Spa
C.P.A.S. de Limbourg
Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Joseph HOUSSA	Président
Yvan YLIEFF	Vice-président
Pierre ANNET	
Pascale DAMSEAUX	
Philippe DECHESNE	
Carine FAGNANT	
Franck GAZZARD	
Francine HENROTTE - BRACH	
Dimitri HOUSSA	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	
Vincent PIRONNET	
Raoul RADERMECKER	
Jean-Marie REINERTZ	
Pierre-Yves VROMEN	

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Joseph HOUSSA	Président
Philippe DECHESNE	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	
Jean-Marie REINERTZ	

Commissaire :

SCPRL LEBOUTTE, MOUHIB & C°, réviseurs d'entreprises, représentée par J. MOUHIB

RAPPORT DE GESTION 2013

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement les membres du personnel de l'Intercommunale pour la qualité des services rendus aux résidents durant cette année.

Durant l'année, il n'y a pas eu de modification du portefeuille géré par L'Intercommunale
Celui-ci est composé de la manière suivante :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Lits en portefeuille	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50		218
Site Collinet			45			8	53
Site Léon d'Andrimont			41				41
Total	64	40	142	8	50	8	312

Le site « Heures Claires » dispose de 11 logements en résidence-service.

Durant l'année 2013, sont survenus les évènements suivants :

Extension de la Résidence Léon d'Andrimont

Les travaux ont débuté le 10 décembre 2012. Le montant des travaux commandés est de 8.282.699,66 € TVA comprise (12%). Durant cette année 2013, le gros œuvre fermé a été réalisé. L'hiver clément a permis la poursuite des travaux sans un nombre élevé de jours d'intempérie. La fin des travaux est prévue pour le quatrième trimestre 2014.

Au 31 mars 2014, le montant des honoraires et travaux réalisés s'élèvent à 3.215.784,07 €

Les travaux de parachèvements et de techniques spéciales sont en cours de réalisation.

Dans le cadre de la fermeture du site « Collinet », une première réunion d'information, à l'attention des résidants et leurs familles, s'est tenue le 14 avril 2014 pour exposer les solutions de l'Intercommunale afin de garantir un hébergement de qualité à chacun des 40 résidants du site « Collinet »

Vue de la façade



La salle de bain dans la chambre « témoin »



Vue de la façade - Lieu de vie Résidence-service - le Restaurant - la terrasse - le balcon



Travaux d'isolation « Ureba » - site « Heures Claires »

La réception provisoire des travaux a été octroyée par le Conseil d'Administration en sa séance du 22 janvier 2014.

Le coût total des honoraires et travaux d'isolation s'élève à 997.292,87 €

Pour rappel, le financement de ces travaux est réalisé par un emprunt de 1.000.000 € remboursé en 5 ans. Le taux obtenu pour cet emprunt est de 2,478 %.

Outre les économies d'énergie, le placement des châssis à double vitrage dans les chambres a augmenté, de manière importante, le confort des résidents tant au niveau des sensations de température que du point de vue sonore.

Vue de la façade après les travaux d'isolation



Mise aux normes de la cuisine - site « Heures Claires »

La cuisine du site « Heures claires » n'est plus conforme aux normes HACCP en vigueur. Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de rénover complètement celle-ci.

Madame le Ministre Eliane TILLIEUX a marqué son accord au stade « avant-projet » en décembre 2013. La réalisation du dossier au stade « projet » est en cours.

Site « Heures Claires » - rénovation intérieure

L'intérieure du site « Heures Claires » offre un aspect vieillot, défraîchi. Dans le cadre des mises aux normes des différents établissements d'accueil pour personnes âgées de l'arrondissement de Verviers, de nouvelles maisons de repos ont été construites. Ces maisons de repos offre un cadre de vie moderne et chaleureux. Afin de maintenir une qualité d'hébergement accueillante et chaleureuse, le Conseil d'administration a approuvé les cahiers spéciaux des charges relatifs au projet de rénovation intérieur du Site « Heures Claires » en sa séance du 20 février 2013. Cette rénovation intérieure concerne deux marchés publics de travaux, à savoir, d'une part, la réparation des chapes et remplacement des revêtements de sols, et, d'autre part, le placement de protection murale sur les murs. L'équipe technique, renforcée par l'engagement de deux ouvriers à temps plein, réalise l'ensemble des peintures intérieures.

Le Conseil d'administration a attribué les deux marchés publics de travaux en sa séance du 3 juillet 2013. Les montants respectifs des travaux sont :

Réparation des chapes et remplacement des revêtements de sols : 221.258,79 € TVAc

Placement des protections murales : 480.572,64 €

Au 31 mars 2014, le coût des travaux de peinture, réalisés par l'équipe technique, s'élève à 41.240 €.

Afin de réaliser ces travaux, le Conseil d'administration a pris la décision d'immobiliser 10 lits. Cette immobilisation des lits, indispensable pour la bonne réalisation des travaux, entraîne une diminution du chiffre d'affaire pour le Site « Heures Claires » équivalent à approximativement 24.000 € par mois.

Il convient de terminer la rénovation intérieure par le remplacement des faux-plafonds des couloirs et la pose d'un nouveau système d'éclairage LED.

Vue d'une chambre



Vue d'un couloir



Acquisition de 4 baignoires à hauteur variable et de quatre lève-personnes

Dans le cadre de la modernisation du site « Heures Claires », le Conseil d'administration a décidé d'acquérir 4 baignoires à hauteur variable électrique et 4 lève-personnes

Le marché de fourniture a été attribué lors de la séance du 3 juillet 2013. Le montant du marché est de 88.891,46 € TVAc. Les baignoires à hauteur variable électriques ont été installées en décembre 2013.



Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos

A ce jour, pour être efficace, il convient d'informatiser de manière complète la gestion d'une maison de repos, maison de repos et de soins.

L'informatisation recouvre deux domaines principaux, à savoir :

- La gestion administrative
- La gestion des soins

Contexte actuel :

Du point de vue du marché des logiciels de gestion, il existait trois logiciels principaux, à savoir :

- Home plus
- Gerac
- Care solution

La société Corilus produit le logiciel « Home plus ». Cette société a acquis dernièrement la société « Gerac ». A ce jour, le logiciel « care solution » ne répond pas aux exigences pointues de gestion.

Dès lors, dans ce contexte, les PO public se retrouvent face à un monopole où le marché est clairement dominé par Corilus produisant le logiciel « Home plus ».

Il convient d'ajouter que la régionalisation des maisons de repos pourrait entraîner un nouveau mode de financement des soins pour lequel la société Corilus pourrait facturer un montant plus ou moins important.

A terme, ce contexte pourrait avoir pour conséquence le paiement d'une redevance logiciel élevée, vu le monopole.

Le projet :

Le projet consiste en la création d'une cellule informatique spécialisée dans le domaine de la gestion MR-MRS auquel les PO publics pourraient participer.

Cette cellule pourrait être constituée de différentes manières :

- Constitution d'une cellule de fait, autonome, dans le cadre de l'occupation professionnelle habituelle des personnes la constituant
- Constitution d'une asbl dont les membres seront les représentants des PO souhaitant participer activement au projet.
- Constitution d'une cellule informatique au sein de l'asbl AGP actuelle.

Objectifs de la cellule :

1. Réalisation d'un logiciel de gestion de maison de repos et de gestion de soins en maisons de repos ;
2. Maintenance des logiciels en fonction de l'évolution de la législation ;
3. Evolution du logiciel en fonction des particularités du secteur public.

Les PO du secteur public disposent en leur sein des personnes expertes nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Ces trois objectifs sont facilités de par les relais au sein des différents organes fédéraux et régionaux. Cela permet de disposer des projets en matière de modification de législation et d'adapter le logiciel afin qu'il soit disponible dès la parution au Moniteur.

Investissement humain pour l'Intercommunale CAHC :

Pour l'Intercommunale, afin de détacher le Responsable informatique à ce projet, il y aurait lieu d'engager un agent pour le service informatique. L'échelle attachée à cette fonction serait la D1 sous statut APE.

Le coût est le suivant, en fonction de l'ETP :

TP	Echelle	Echelon	Brut mensuel	Prime de fin d'année	Prime attrac	Péc vac	Coût annuel	Cot. Patr. 6 %	Coût total
0,50	D1	1	990,62 €	684,61 €	383,27 €	889,18 €	13.844,51 €	794,16 €	14.638,67 €
0,75	D1	1	1.473,87 €	1.026,93 €	575,14 €	1.333,77 €	20.754,95 €	1.190,52 €	21.945,47 €
1,00	D1	1	1.957,12 €	1.369,23 €	766,85 €	1.778,36 €	27.665,32 €	1.586,87 €	29.252,19 €

Investissement matériel pour l'Intercommunale :

L'Intercommunale dispose d'un serveur adapté. Les PC sont déjà acquis par l'Intercommunale à ce jour.

Investissement pour les PO qui souhaiterait participer et bénéficier du logiciel de gestion :

L'investissement devrait couvrir la rémunération des programmeurs (à définir, par exemple deux personnes à mi-temps) et le coût de l'éventuel matériel à acquérir pour chaque PO.

Coût d'1 ETP informaticien (APE - Echelle A1 - échelon 10 et 11 - 2013) :

TP	Brut annuel avant évolution	Brut annuel après évolution	Prime de fin d'année	Prime attractivité	Pécule de vacances	Annuel TOTAL Brut	Cotisations patronales	Coût total
1	10.873,17 €	33.223,50 €	1.802,18 €	766,85 €	3.334,44 €	50.000,14 €	2.860,61 €	52.860,75 €

Ce montant est à proratiser sur base d'une clef relative aux nombres de lits des PO constituant la cellule.

Dans l'Hypothèse où la cellule regrouperait 1000 lits de MR-MRS, cela représente un coût par lit de 52 € par an.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 152,5 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2013. Ceci équivaut à une augmentation (+ 0,9 ETP) par rapport à 2012.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 1.059,5 heures soit une diminution de 348,2 heures. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 33.923,18 €.

Le taux d'absentéisme global a légèrement augmenté durant l'année 2013, passant de 7,87% à 8,15%. Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti équivaut à 2,97% en 2013. Il s'agit également d'une légère augmentation par rapport à 2012 (2,82%). Néanmoins, celui-ci demeure très satisfaisant par rapport au secteur d'activité.

Le Conseil d'administration déplore le non renouvellement d'une convention points APE. Ceci a pour conséquence la perte de 20 points APE pour l'Intercommunale.

Pour l'exercice 2013, le résultat financier de l'Intercommunale est en déficit de 51.539,74 €. Ce résultat est la conséquence de différents éléments :

- Taux d'occupation en diminution suite aux différents travaux, à savoir :
 - 4 lits inoccupés sur la Résidence Léon d'Andrimont (10% de la capacité)
 - 10 lits inoccupés sur le site « Heures Claires » pour les travaux d'isolation et de rénovation intérieure
 - Vu la vétusté du site « Collinet » ainsi que la perspective pour un nouveau résident de changer de site lors de l'ouverture de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont, il est difficile d'y maintenir un taux d'occupation correct.
- L'augmentation des charges liées au personnel et non financées par l'INAMI en 2013 :

• Application des 101 %	69.435,20 €
• Surcoût échelle B3	55.023,36 €
• Surcoût échelle D3	42.857,99 €
• Total	167.316,55 €

Pour 2014, ce surcoût non financé par l'INAMI est estimé à 199.178,65 €

Le Conseil d'administration souhaite une gestion rigoureuse tout en poursuivant les investissements nécessaires à la continuité de l'activité de l'Intercommunale à long terme. Ces investissements sont indispensables afin d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos séniors.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2013

<u>1. CHARGES</u> -	Heures Claires 31/12/2013	Collinet 31/12/2013	Limbourg 31/12/2013	Intercommunale 31/12/2013
<u>1.1. Fournitures</u>				
601 Produits et Matériel Médicaux	95.157,65	10.229,97	18.575,16	98.761,96
602 Fournitures Diverses	1.751,70			1.751,70
603 Produits et Fournitures Entretien	41.878,88	1.841,91	8.728,80	45.075,77
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	368.710,70	158.187,18	81.923,50	608.821,38
605 Linge / Literie	89.704,68	696,08	733,26	91.028,78
Total Fournitures	597.203,61	170.955,14	109.960,72	845.439,59
<u>1.2. Services</u>				
610 Locations et Charges Locatives	24.539,77	45.530,29	2.661,43	72.731,49
611 Entretien et Réparations	121.848,25	2.764,62	35.916,71	160.529,58
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	346.027,74	3.553,46	67.996,16	417.544,98
613 Serv. Extérieurs - Rétrib. de Tiers	111.972,21	27.964,21	9.877,37	145.477,81
614 Ass. non relatives au Personnel	21.084,13	28,58	3.043,87	24.156,58
615 Frais Généraux Divers	32.057,96	3.557,31	3.307,28	37.617,80
616 Transports par Tiers	30.712,98	3.789,04	7.469,83	41.971,85
617 Intérim. et Pers. Mises à Disposition.		117.812,07	65.133,67	0,00
618 Rémun Admin. - Hono. Coordinateur	29.053,81	1.057,80	963,78	29.053,81
619 Débours Refacturés	210.193,81	35.045,92	42.840,69	288.080,42
Total Services	927.490,66	241.103,30	239.210,79	1.217.164,32
<u>1.3. Charges salariales</u>				
620 Rémunérations brutes	4.313.294,13	514.650,20	938.672,25	5.766.616,58
621 Charges patronales	842.004,51	84.275,10	197.047,80	1.123.327,41
623 Autres frais personnel	185.335,14	5.045,01	20.961,83	211.341,98
624 Frais Maladies Professionnelles				
Total Charges salariales	5.340.633,78	603.970,31	1.156.681,88	7.101.285,97
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	561.251,32	8.777,53	71.166,80	641.195,65
634 Réd. valeur s/créances				
Total Amort. Réd. Val. Prv.	561.251,32	8.777,53	71.166,80	641.195,65
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	9.085,46	0,02	470,90	9.556,38
643 Charges diverses	9.669,00			9.669,00
Total Autres charges	18.754,46	0,02	470,90	19.225,38
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	101.294,25	140,81	141,88	101.576,94
Total Charges financières	101.294,25	140,81	141,88	101.576,94
TOTAL CHARGES	7.546.628,08	1.024.947,11	1.577.632,97	9.925.887,85

<u>2. PRODUITS</u>	Heures Claires 31/12/2013	Collinet 2014	Limbourg 31/12/2013	Réalisé 31/12/2013
<u>2.1. Chiffre d'affaires</u>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.120.944,08	513.727,72	501.944,59	3.136.616,39
700 Prix hébergement CONVA Résidents	455.876,44			455.876,44
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles	439.049,35			439.049,35
701 Loyers Résidences Services	112.712,73			112.712,73
702 Soins Infirmiers Convalescence	131.984,00			131.984,00
703 Forfaits INAMI	2.558.820,45	652.236,00	346.371,12	3.557.427,57
703 Inami 3ème volet	299.463,63		106.842,63	406.306,26
703 Aménag fin de carrière	181.451,62		39.212,69	220.664,31
703 Accord social santé 2013	21.000,00			21.000,00
704 Produits Accessoires	106.542,26	-1.044,04	53.979,40	159.477,62
709 Débours Refacturés	206.850,49	36.187,10	42.840,69	285.878,28
Total chiffre d'affaires	6.634.695,05	1.201.106,78	1.091.191,12	8.926.992,95
<u>2.2. Autres recettes</u>				
743 -746 Récupérations diverses	746.533,10	18.049,00	112.905,10	654.166,89
744-747 Produits divers	112.189,48		125.000,00	237.189,48
751-752-754-756 Produits financiers.	37.120,74			37.120,74
753 Amortissements subsides				
Total autres recettes	895.843,32	18.049,00	237.905,10	928.477,11
TOTAL PRODUITS	7.530.538,37	1.219.155,78	1.329.096,22	9.855.470,06
Résultat Courant (2-1)	-16.089,71	194.208,67	-248.536,75	-70.417,79
670 Précompte Mobilier				
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.	57.167,52		2.080,89	59.248,41
Charges exceptionnelles	57.167,52		2.080,89	59.248,41
769 Reprise prov				
764 Produits Exceptionnels			6.151,32	6.151,32
768 Produits Ex. Antér.	71.975,14			71.975,14
Produits exceptionnels	71.975,14		6.151,32	78.126,46
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1.282,09	194.208,67	-244.466,32	-51.539,74

Le taux d'occupation des structures d'accueil :

Les journées réalisées en 2013 peuvent se décomposer comme suit (par sites) :

	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Collinet</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Convalescence	15.651	-	-	15.651	15,40%
MR	19.203	14.784	13.218	47.205	46,45%
MRS	38.760	-	-	38.760	38,14%
Total	73.614	14.784	13.218	101.616	100%

Par ailleurs, le tableau suivant permet de synthétiser l'activité 2013 :

	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Collinet</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Total</u>
Convalescence	85,76%	-	-	85,76%
MR	82,20%	90,01%	88,33%	86,22%
MRS	102,11%	-	-	102,11%
Total	92,51%	90,01%	88,33%	91,58%

Le taux d'occupation a diminué par rapport à 2012. La cause provient des travaux réalisés par l'Intercommunale.

Le taux d'occupation des 11 appartements de la résidence services a atteint 95% en 2013. Les mois d'inoccupation des appartements font suite aux travaux à réaliser lors du départ des locataires

Le Bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 15,0 M € ce qui équivaut à 68,9 % du pied de bilan. Ce ratio de solvabilité demeure conséquent et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation de l'intercommunale;
- La trésorerie active de l'intercommunale demeure largement positive à hauteur de 3,3 M€ (- 0.3 M€) au 31 décembre 2013. Le cash-flow s'élève à 571 K€;
- Le ratio de solvabilité s'est légèrement dégradé en 2013, à 68,9 % (74,9% en 2012) suite à la perte dégagée. Signalons que la norme en la matière se situe aux environs d'un tiers du pied de bilan.

Le Compte de résultat :

L'année 2013 se conclut en légère perte à hauteur de 51.539,74 €. Ce résultat est la conséquence du taux d'occupation.

Compte tenu de projets d'investissements relativement ambitieux, notamment quant au site de Limbourg, ainsi que les estimations des charges à venir pour l'Intercommunale, principalement en matière de coût du personnel, il convient de demeurer très prudent.

Risques et incertitudes

1) L'Intercommunale :

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Pour les années à venir, l'augmentation des charges, principalement liée aux coûts du personnel et aux amortissements, est supérieure à l'évolution des produits (exploitation de lits supplémentaires et fin de l'intervention du CPAS de Limbourg).

Le Conseil d'administration souhaite toujours le maintien de l'équilibre financier à long terme, tout en permettant les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'Intercommunale.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel, principalement pour les membres du personnel soignant, en octroyant des évolutions de carrière au-delà du financement INAMI.

A titre de risque, le dossier de demande d'octroi des points APE des CPAS de Spa (57 points) et Limbourg (10 points), directement à l'Intercommunale, constitue une priorité pour l'Intercommunale. En effet, outre les réductions de cotisations patronales, le montant des subsides APE liés à ces points représente une somme de 192.000 euros.

A titre d'incertitude, subsiste également le doute quant au financement INAMI dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur.

Nonobstant les éléments mentionnés dans le rapport de gestion pour les années précédentes, repris ci-avant, il convient d'ajouter une incertitude importante relative à la communautarisation ou régionalisation du secteur des maisons de repos.

La 6^{ème} réforme de l'Etat prévoit notamment la communautarisation du secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivaut, pour le secteur, à 90% des moyens actuels. Le choix de l'affectation des moyens transférés n'étant pas encore défini, il subsiste des inquiétudes importantes quant au maintien des moyens financiers dévolus actuellement au secteur. Pour rappel, l'évolution démographique aura pour conséquence l'augmentation des besoins en la matière.

Développement de l'Intercommunale

La structure interne de l'Intercommunale permet d'envisager, de manière raisonnable, son développement.

En matière d'immobilisation corporelle, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement, conforme à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 15 octobre 2009 portant exécution du décret du 30 avril 2009, relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées, géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

Dans le cadre du plan communal, un projet de construction de logements en résidence-services sociales a été introduit auprès du Ministère de la Région wallonne.

Après les travaux d'isolation (notamment pose de nouveaux châssis à double-vitrage), les travaux de rénovations intérieures ont débuté en 2013. Cela consiste au remplacement des revêtements sols et murs. Cette rénovation est indispensable au maintien d'un accueil chaleureux.

Évènements post-clôture

Néant.

Liste des Adjudicataires

En 2013, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Porte coupe-feux »
Marché public de travaux
Procédure négociée sans publicité
➔ Attribué à Monsieur FRANCIS LAMBERT pour un montant de 35.180,34 € T.V.A. comprise par délibération du Conseil d'Administration du 16/01/2013 ;
- « Relevé topographique du terrain par un géomètre »
Marché de services
Procédure négociée sans publicité
➔ Attribué à la Société GEODILEX pour un montant de 5.563,58 € T.V.A. comprise par délibération du Conseil d'Administration du 15/05/2013 ;
- « Protections murales et murs intérieurs »
Marché public de travaux
Appel d'offres général
➔ Attribué à la S.A. WALHIN pour un montant de 453.370,42 € T.V.A. non comprise par délibération du Conseil d'Administration du 03/07/2013 ;
- « Baignoires à hauteur variables et lèves personnes »
Marché public de fournitures
Appel d'offres général
➔ Attribué à la S.A. ARJOHUNTLEIGH pour un montant de 66.668,60 € T.V.A. comprise par délibération du Conseil d'Administration du 18/09/2013 ;
- « Baignoires à hauteur variables et lèves personnes »
Marché public de fournitures
Procédure négociée sans publicité
➔ Attribué à la S.A. ARJOHUNTLEIGH pour un montant de 20.241,99 € T.V.A. non comprise par délibération du Conseil d'Administration du 18/09/2013 ;
- « Chapes et revêtement de sols »
Marché public de travaux
Appel d'offre général
➔ Attribué à la S.A. YVO RINALDI pour un montant de 208.734,71 € T.V.A. non comprise par délibération du Conseil d'Administration du 18/09/2013 ;

Conclusions

Le résultat de l'exercice, en déficit de 51.539,74 € est la conséquence d'une diminution du taux d'occupation et d'une augmentation du coût du personnel.

La mise en activité de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont et la rénovation intérieure entreprise sur le site « Heures Claires » permettra d'offrir au public un hébergement conforme au confort attendu à ce jour. Ces travaux permettront d'améliorer le taux d'occupation.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant la construction de la nouvelle aile sur le site de la Résidence Léon d'Andrimont, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale.

Le Conseil d'administration poursuivra les développements suivants :

1. Finalisation des travaux de rénovation des sols, murs et plafonds afin de maintenir la convivialité et la qualité de l'environnement pour l'accueil et l'hébergement de nos seniors sur le site « Heures Claires » ;
2. Suivi des travaux pour la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont ;
3. Projet de construction de logements en Résidence-services sociales sur le site « Heures Claires » ;
4. Informatisation :
 - Poursuite de la mise en place du dossier informatisé de soins infirmiers
 - Projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos
5. Rénovation de la cuisine sur le site « Heures Claires » ;

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.242.483,92 €	
Reprise Réserve charge d'emprunt Limbourg	1.084.236,66 €	
Reprise Réserve charge d'emprunt UREBA	80.000,00 €	
Dotation aux autres réserves	473.133,49 €	
Bénéfice à reporter	639.563,43 €	
Prélèvement sur les réserves		1.164.236,66 €
Dotation Réserve charge d'emprunt Limbourg		437.992,57 €
Dotation Réserve charge d'emprunt UREBA		35.140,92 €
Bénéfice reporté		1.882.047,35 €

Au 31 décembre 2013, après affectation du résultat 2013 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants seraient les suivants :

Réserve légale	135.117,54 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	437.992,57 €
Réserve charge d'emprunt travaux d'isolation	35.140,92 €
Réserve charge d'emprunt rénovation cuisine	62.647,29 €
Bénéfice reporté	1.882.047,35 €

Les montants de réserve pour charge d'emprunt permettent de « neutraliser » les charges d'intérêts pour les emprunts réalisés, relatifs aux travaux d'isolation et d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Le montant du bénéfice reporté permet d'aborder l'année 2014 comme une année de transition difficile au vu de la poursuite de l'inoccupation de 4 chambres à la Résidence Léon d'Andrimont et des 10 chambres sur le site « Heures Claires » durant les travaux de rénovation intérieure et la progression des charges de rémunération non couverte par l'INAMI.

Le Conseil d'Administration.